

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 novembre 2019**

**Rapporteur :  
Madame Anne-Marie  
STENOU**

**N° 33**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 13/11/2019  
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/11/2019  
(accusé de réception du 13/11/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Conservatoire de Musiques et d'art Dramatique - Adhésion à l'Association des  
Professeurs de Formation Musicale (APFM)**

**Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet d'établissement 2016-2021, le Conservatoire de Musiques et d'Art Dramatique (C.M.A.D.) de Quimper met en œuvre un nouveau parcours aux formes et contenus s'insérant dans une réforme globale des enseignements du premier cycle. Pour ce faire, il est apparu nécessaire de s'appuyer sur un réseau national notamment en matière de cadre pédagogique et de formation des équipes.**

\*\*\*

L'Association des Professeurs de Formation Musicale mène des actions auprès établissements d'enseignement artistique et accompagne par une formation initiale et continue. Elle a pour objet de diffuser des techniques et des connaissances, de transmettre des informations relatives à la profession et de favoriser le dialogue dans le domaine de la formation musicale entre les professeurs et avec les représentants des autres enseignements artistiques.

Afin de conforter le projet d'établissement, le C.M.A.D de Quimper propose d'adhérer à cette association. Le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2019-2020 est fixé à 95 €.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'adhérer à cette association ;
- 2 - d'approuver le montant de la cotisation annuelle ;
- 3 - d'imputer cette dépense au budget.